Image not found or type unknown

Le droit de garde modifié sans décisions de justice !

Par **Clem74**, le **26/09/2014** à **04:39**

Voilà il y a quelques mois j'ai fait une grosse dépression avec usage d'alcool, et tentative de suicide.... Bref j'allais très mal ! Suite a tous ces douloureux et fâcheux événements mon ex conjoint m'a fait signer un papier disant que je lui laissait ma fille le temps de me guérir... J'ai signé car il est vrai que mon état ne permettait pas que je puisse correctement m'occuper de mon enfant.
3 mois après je recevais une requête de sa part. Depuis l'audience n'a toujours eue lieu et il refuse de me laisser la voir seule et m'impose que quelques heures très rarement de plus en sa présence !!!!! (alors que cela fait plusieurs mois que je vais nettement mieux et ai une vie équilibrée !)... Ma fille en souffre énormément et moi aussi !!
Le droit de garde peut il être remis en cause par l'un des parents sans décisions de justice ? A t'il le droit de m'interdire de la voir sans qu'il y ai eu modification du dernier jugement ? Que faut il que je fasse ? Dois-je porter plainte ?
Merci par avance de votre réponse,
Cordialement,
C.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés